

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES**

**ÉVALUATION DU PROGRAMME DE  
BACCALAURÉAT D'ÉDUCATION AU PRÉSCOLAIRE  
ET D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE (7990)**

**RÉSUMÉ D'ÉVALUATION**

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**Juin 2013**

# Introduction

Le présent document résume le processus d'évaluation du programme de baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire, et fait la synthèse des principaux résultats de l'évaluation. La diffusion de ce résumé sur le Web vise à compléter le processus pour le rendre conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes de l'UQTR*, ainsi qu'à la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants* de la CREPUQ.

## 1. Autoévaluation

Un comité a été formé au printemps 2012 en vue de procéder à l'autoévaluation du programme de baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire. En plus de recourir aux données existantes habituelles (statistiques sur les admissions, les inscriptions et la diplomation; ressources humaines et matérielles; appréciation de la qualité des enseignements, etc.), le Comité d'autoévaluation a entrepris ses propres enquêtes avec le soutien du Décanat des études de premier cycle et la Direction de la recherche institutionnelle (DRI) de l'UQ. Entre les mois d'avril et juin 2012, les populations suivantes ont été sollicitées pour participer à une enquête électronique :

- Étudiants (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) du programme de baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire (94 répondants);
- Diplômés (2007 à 2011) du programme de baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire (46 répondants);
- Professeurs et chargés de cours du Département des sciences de l'éducation (40 répondants);
- Enseignants associés ayant accueilli des stagiaires du programme au cours des deux dernières années (82 répondants).

Les données issues de la *Relance 2008* : 17<sup>e</sup> enquête auprès des diplômés de l'UQTR (65 répondants diplômés du BEPEP) et de la *Relance 2010* : 18<sup>e</sup> enquête auprès des diplômés de l'UQTR (62 répondants diplômés du BEPEP) ont également été considérées. Les résultats de ces enquêtes bisannuelles ont permis de valider ceux de l'enquête électronique auprès des diplômés en montrant des tendances similaires. Enfin, le Comité d'autoévaluation a également utilisé les données existantes d'une enquête entreprise au cours de l'année 2010-2011 par le Bureau des ressources de la formation pratique des maîtres de l'UQTR auprès du milieu scolaire (plus de deux cents répondants enseignants et directeurs d'école ont complété un questionnaire, et une quinzaine de personnes ont par la suite participé à un groupe de discussion portant sur les stages dans le programme de baccalauréat ici évalué).

Le *Rapport d'autoévaluation* a été adopté par les membres du comité le 26 novembre 2012.

## 2. Évaluation externe

Deux experts externes (Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage, Université Laval; Département de didactique, Université du Québec à Montréal) ont participé à la seconde étape du processus d'évaluation. Ces personnes ont émis des avis basés à la fois sur le *Rapport d'autoévaluation*, dont elles ont reçu copie, et sur les résultats des

consultations à huis clos entreprises au cours de la journée du 1<sup>er</sup> mars 2013 auprès de membres de la direction académique, d'étudiants ainsi que de professeurs et chargés de cours.

### 3. Profil du programme

La formation dispensée à travers ce programme de baccalauréat prépare, comme son nom l'indique, à œuvrer en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire. Le cheminement a pour but de favoriser l'émergence des diverses compétences requises en enseignement, en jouant d'une mise en relation continue des savoirs théoriques et d'applications pratiques. Pour être recommandé au brevet d'enseignement, l'étudiant doit avoir acquis, au terme de sa formation, une maîtrise suffisante des douze compétences professionnelles énoncées par le MELS. Au moment de l'évaluation, le programme comporte 120 crédits répartis comme suit : 114 crédits de cours obligatoires – dont 19 de stage –, 3 crédits de cours optionnels et 3 crédits de cours complémentaires.

### 4. Qualité du programme

#### 4.1. Points forts du programme

Parmi les principaux points forts du programme de baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire de l'UQTR, on retiendra surtout les aspects suivants.

##### Les ressources humaines

À la question *Quels sont les points forts du programme?*, 50 répondants étudiants de l'enquête électronique et 20 répondants diplômés ont fait référence aux professeurs et chargés de cours intervenant dans le programme. Les étudiants se sentent bien encadrés, par une équipe d'enseignants compétents, passionnés et disponibles. Chez les répondants du groupe professeurs/chargés de cours, plusieurs ont aussi nommé l'équipe professorale en réponse à la question sur les points forts : l'expertise, la cohésion et l'accessibilité sont considérées comme des atouts de l'équipe. Les deux experts ont souligné les excellents résultats de l'appréciation de la qualité des enseignements dans les cours du programme

##### La formation pratique

La pertinence des stages par rapport aux objectifs du programme est reconnue par de fortes majorités de répondants, tant étudiants que diplômés. Le *Rapport d'autoévaluation* souligne la satisfaction de ces répondants envers l'accueil reçu dans les stages, l'ordonnancement des stages dans le programme, la coordination dans les stages et l'encadrement offert par l'enseignant associé. Des pourcentages très élevés de répondants enseignants associés ont exprimé de la satisfaction envers la façon dont s'est fait le jumelage avec le stagiaire, l'accompagnement du stagiaire au quotidien, ainsi que l'encadrement fourni par l'UQTR.

##### Le cheminement

Au cours de l'autoévaluation, plus de la moitié des répondants enseignants associés ont affirmé considérer que le baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire correspond tout à fait aux besoins de la pratique

professionnelle. Le fait que les stagiaires soient bien préparés est le point le plus souvent nommé dans ce groupe de répondants. La perception des stagiaires, par les enseignants associés qui ont participé à l'enquête électronique, est aussi très positive : par exemple, de fortes majorités de répondants sont d'accord pour affirmer que, dans l'ensemble, les étudiants reçus en stage montraient des connaissances théoriques solides, un jugement critique, de même que le sens des responsabilités. Un des experts a remarqué que le programme prévoit une belle intégration de la pratique dans le cheminement.

#### **4.2 Points à améliorer dans le programme**

Parmi les principaux points à améliorer au baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignant au primaire, l'on retiendra particulièrement les éléments ci-dessous.

##### L'offre de cours obligatoires

Les enquêtes font ressortir le besoin d'accentuer ou d'ajouter certains contenus, tels : le préscolaire, la gestion de classe, la différenciation pédagogique, l'évaluation des apprentissages. En dépit de certains contenus considérés comme manquants, le programme semble comporter des cours dont les contenus se répètent, notamment : les cours de fondements et ceux de didactique d'une même discipline, les cours d'identité professionnelle et ceux sur l'histoire de l'éducation. Il sera donc souhaitable de revoir l'offre de cours ainsi que leur nombre pour éliminer quelques redondances et assurer la présence des contenus manquants.

Par ailleurs, la question de l'équilibre entre la formation théorique et la formation pratique semble une source d'insatisfaction pour des pourcentages élevés de répondants, tant étudiants que diplômés ou professeurs/chargés de cours.

##### Les conditions d'admission

Un des experts a semblé interpellé par des statistiques du *Rapport d'autoévaluation* qui montrent que plus de 40% des 40 répondants professeurs/chargés de cours ne semblent pas considérer que les étudiants ont une juste idée de la somme de travail à investir et qu'ils n'ont pas acquis les méthodes de travail pour mener à bien des études universitaires. La question des conditions d'admission au programme a d'ailleurs été soulevée dans les commentaires de quelques répondants étudiants : certains d'entre eux souhaiteraient que l'on resserre les critères d'admission, par exemple en demandant une cote R plus élevée ou au moyen d'une entrevue, afin de rehausser le niveau des étudiants admis.

##### Certaines modalités de stage

Parmi les divers groupes de répondants (y compris ceux de la consultation entreprise par le Bureau des ressources de la formation pratique des maîtres), on décèle de l'insatisfaction envers l'encadrement de certains superviseurs universitaires et envers les modalités d'évaluation des étudiants dans les stages. Validée par les témoignages des étudiants qui ont participé au huis clos (visite des experts), cette insatisfaction pointe le manque d'uniformité dans les exigences des superviseurs universitaires pour

les travaux, et révèle que les modalités de certains stages pourraient être modifiées. Par exemple, la durée du Stage I pourrait être de deux ou trois semaines, plutôt qu'une seule.

### Méthodes pédagogiques

Les données d'enquêtes (questions électroniques et commentaires) montrent une certaine insatisfaction des étudiants et des diplômés envers la diversité des méthodes pédagogiques. Le huis clos avec les étudiants a permis de constater que cette insatisfaction était due aux méthodes de travail de certains professeurs et chargés de cours (abus du mode magistral de l'enseignement et de présentations PPT). Un des experts suggère que soient analysés les résultats de l'appréciation des enseignements afin de cibler ceux dont les méthodes pédagogiques ne varient pas suffisamment et de proposer aux enseignants responsables de revoir leur mode de travail en classe. Une uniformisation des pratiques serait une approche à privilégier au sein du programme.

### **4.3 Compétences professionnelles**

Sur la question des compétences professionnelles, les répondants étudiants, les répondants diplômés, ainsi que l'un des experts considèrent que le programme contribue de façon très efficace au développement des compétences 3, 11 et 12<sup>1</sup>. Les autres compétences sont touchées à travers les différents cours de la formation, mais certaines d'entre elles sont moins appuyées. C'est pourquoi le Comité d'autoévaluation recommande qu'une attention particulière soit portée aux compétences les moins abordées à travers le cheminement. Il demeure que les résultats de l'enquête auprès des enseignants associés montrent des pourcentages de satisfaction variant de 85% à 96% (parmi 80 répondants) envers le développement de la plupart des compétences professionnelles chez les stagiaires, en particulier les compétences 1,2, 3, 4, 8, 9, 10, 11 et 12.

Dans le *Rapport d'autoévaluation*, on se questionne sur le développement de la compétence 2 (surtout la communication orale) à travers le programme. Un des experts considère toutefois que les stratégies d'amélioration de cette compétence sont bien décrites et que plusieurs moyens et outils sont offerts aux étudiants afin de les préparer au test diagnostique en français. Quant au deuxième expert, il est d'avis que les habiletés orales devraient se développer tout au long de la formation. À cet égard, il préconise une formule où l'oral serait développé dans chacun des cours.

## **5. Pertinence du programme**

Les résultats des enquêtes électroniques et des enquêtes institutionnelles *Relance auprès des diplômés* montrent que les motifs ayant joué le plus grand rôle pour le choix du programme et de l'établissement étaient la proximité géographique ainsi que la ville et la région. Cela contribue à étayer la pertinence interuniversitaire du programme, laquelle est aussi appuyée par le nombre de nouvelles inscriptions, non seulement stable depuis plus de dix ans, mais atteignant ou dépassant légèrement le nombre fixé pour le contingentement (150

---

<sup>1</sup> Le lecteur trouvera le libellé des compétences à l'Annexe A.

nouveaux étudiants par année). Les données de la *Relance* montrent que la réputation du programme et les conditions d'admission s'ajoutent aux motifs pour le choix de l'UQTR lorsque vient le temps d'entreprendre des études en éducation au préscolaire et enseignement au primaire. Chez les étudiants en cours de cheminement, on remarque quelques personnes qui optent pour un autre programme ou qui abandonnent les études, mais le taux de diplomation est tout à fait acceptable, se situant autour de 80% pour l'ensemble des dix dernières années.

Pour étayer la pertinence sociale du programme, on se réfèrera à la situation des diplômés sur le marché de l'emploi au moment des enquêtes. Parmi les 44 répondants de l'enquête électronique (diplômés de 2007 à 2011), 36 personnes ont affirmé avoir un emploi en lien avec leurs études; pour environ un tiers d'entre elles, cet emploi était à temps complet. Chez les répondants diplômés des deux enquêtes *Relance* (au total, 127 répondants), plus de la moitié avaient un emploi à temps complet. Il y avait correspondance entre les études et la fonction occupée pour 96 des 113 répondants en situation d'emploi (temps complet et temps partiel) au moment des enquêtes.

## **6. Recommandations validées par la Sous-commission du premier cycle**

Les recommandations suivantes découlent des principaux constats formulés par le Comité d'autoévaluation et par les experts externes, et font suite à l'analyse du dossier qui a été faite par le Décanat des études de premier cycle et la Sous-commission du premier cycle. Suite à leur validation par cette dernière, les recommandations suivantes ont été adoptées par la Commission des études à sa réunion du 28 mai 2013 (2013-CE539-07.01-R5119).

1. De façon à éliminer les principales redondances dans le programme (cours de fondements/cours de didactique; cours d'identité professionnelle; cours sur l'histoire de l'éducation), que soient revues l'offre de cours obligatoires ainsi que la mécanique de concertation entre les différents professeurs et chargés de cours.
2. Que le Comité de programme analyse les contenus des cours de fondement, afin de vérifier qu'ils permettent bien d'atteindre les objectifs souhaités par ces cours.
3. Pour combler certaines lacunes dans les contenus et afin de mieux préparer les étudiants à leurs stages et à leur carrière en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire, que des thématiques relevant de la gestion de classe et de la différenciation pédagogique soient abordées tout au long du programme.
4. Pour favoriser le transfert entre la théorie et la pratique, que les enseignements offerts dans les cours dits *pratiques* (par exemple : gestion de classe) portent sur des stratégies pédagogiques pouvant aider les étudiants à modéliser leur pratique.
5. Que l'on s'inspire de la Recommandation 5 formulée dans le rapport de l'un des experts<sup>2</sup> pour l'application des recommandations 1 à 4 ci-dessus.

---

<sup>2</sup> L'on trouvera la transcription intégrale de cette recommandation à l'Annexe B.

6. De façon à assurer une meilleure progression dans les activités de stages ainsi qu'une meilleure concertation entre les différents intervenants, que la structure et les modalités des stages soient retouchées de sorte :
  - que plus d'importance soit accordée au Stage I en termes de temps (actuellement, il s'agit d'un stage d'observation d'une semaine seulement);
  - que le nombre de visites de supervision soit revu à la hausse pour le Stage IV;
  - que soient uniformisés l'encadrement et les exigences d'évaluation entre les différents superviseurs pour un même stage.
7. Que les conditions d'admission au programme fassent l'objet d'une réflexion sérieuse par les instances concernées.
8. Que le travail de développement des douze compétences professionnelles soit poursuivi, et qu'une attention particulière soit portée aux compétences 4, 5, 6, 7, 9 et 10 (les moins abordées, selon les résultats de l'évaluation).
9. Que l'ensemble des intervenants du programme poursuivent leurs efforts en vue de bonifier, chez les étudiants, le niveau de maîtrise de la compétence 2 (communication orale et écrite). À cet effet, que l'on revoie la place de l'analyse de la langue et des connaissances sur la langue à travers tout le programme.

## **Annexe A : compétences professionnelles**

Pour être recommandé au brevet d'enseignement, l'étudiant doit avoir acquis, au terme de sa formation, une maîtrise suffisante des douze compétences énoncées par le MELS, à savoir :

- Compétence 1 : Agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- Compétence 3 : Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation de l'école québécoise.
- Compétence 4 : Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- Compétence 5 : Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
- Compétence 6 : Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Compétence 7 : Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
- Compétence 8 : Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
- Compétence 9 : Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
- Compétence 10 : Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.
- Compétence 11 : S'engager dans une démarche de développement professionnel.
- Compétence 12 : Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.



## **Annexe B : Recommandation 5 de l'un des experts**

### Recommandation 5

«Afin de participer à l'intégration des apprentissages et à leur mise en lien, il est recommandé au comité de programme de revoir l'offre de cours et le nombre de crédits alloué aux certains cours et stages afin :

- d'insérer les cours disciplinaires et d'harmoniser ces cours disciplinaires avec les cours de didactique offerts (selon les commentaires de répondants professeurs, la préparation mathématique des étudiants n'est pas suffisante);
- de concevoir une (des) activité(s) d'intégration de différents savoirs (disciplinaire, didactique, gestion de classe, évaluation des apprentissages, aspects sociaux) ou des activités-stages pour permettre aux étudiants de construire des liens entre les cours et les aider à développer leurs compétences professionnelles;
- d'insérer les contenus portant sur la correction des copies des élèves et sur la préparation des bulletins dans des activités préparant aux stages;
- de penser des activités (non créditées) de type professionnel qui seront offertes aux étudiants pour les aider à compléter leurs lacunes.»